

En 1943, l'unification des mouvements juifs de diverses tendances aboutit à la création clandestine du Conseil représentatif des Israélites de France, le CRIF. Le Conseil rédige, en 1944, une charte républicaine qui garantit aux Juifs de France des droits égaux à ceux des autres citoyens.

En 1943, le Conseil représentatif des Israélites de France scelle l'union des mouvements juifs, de mouvances variées, pour faire face aux persécutions. Le terme « israélite », tombé en désuétude après 1945, désigne les Juifs de citoyenneté française. La conscience d'un destin commun les a peu à peu rapprochés des Juifs immigrés. Dès 1943, la création clandestine du Comité général de défense des Juifs (CGD) constitue la première étape de l'unification. Avec le ralliement du Consistoire, le CGD débouche sur la fondation, toutes tendances confondues, du Conseil représentatif des Israélites de France, le CRIF.

À l'origine, le CRIF ne comprend que le Consistoire central, la Fédération des sociétés juives (de secours matériel, moral ou juridique), le Bund (socialistes) et l'UJRE (Communistes). Tous aspirent à la paix après le séisme de la barbarie nazie. Ils parviennent, jusqu'à la fin de la guerre, à surmonter leurs dissensions idéologiques sans, pour autant, renoncer à les exprimer dans leurs organes de presse respectifs.

En 1944, *Droit et Liberté*, par exemple, publication de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) composée de Résistants de la section juive de la M.O. I, affirme ses positions communistes.

Le Conseil représentatif des Israélites de France rédige une charte, en 1944, qui garantit aux Juifs, dans le cadre légal de la République française, une égalité de traitement politique, économique, social et religieux avec les autres citoyens. La charte réclame, en outre, la restitution de leurs biens, spoliés par les nazis avec la complicité du régime de Vichy.

Pour la première fois dans l'Histoire des Juifs, apparaît, avec le CRIF, un organe représentatif unique dont les fondements ne sont pas religieux.

Tout en conservant le même acronyme, le CRIF, devient, après guerre, Conseil Représentatif des institutions juives de France. En 2009, l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE) suspend sa participation au Conseil. Elle condamne l'absence de représentativité pluraliste et progressiste du CRIF, en contradiction avec ses valeurs humanistes d'origine.

Référence :

Vescovi Thomas, 2020, *Les Juifs de France et Israël*, « Le Monde diplomatique ».